

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>ALCATEL LUCENT</p> <p>(Eurolist)</p>
--

Par courriers du 4 mars 2008, la société Pzena Investment Management, LLC (120 West 45th Street, New York, 10036 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion (1), a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mars 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALCATEL LUCENT et détenir pour le compte desdits clients, 123 373 612 actions ALCATEL LUCENT représentant autant de droits de vote, soit 5,32% du capital et 5,25% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition sur le marché d'American Depositary Receipts (ADR) et d'actions ALCATEL LUCENT.

- (1) Les titres sont détenus par différents clients pour lesquels Pzena Investment Management agit comme « investment adviser » avec le pouvoir de prendre les décisions d'investissement relevant d'un « investment management agreement ».
- (2) Sur la base d'un capital composé de 2 317 443 496 actions représentant 2 351 234 957 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.